

1.

Débitrice: **Bernard Schenkel Electricité SA,**
1950 **Sion**
2.

Lieu et date de la mise aux enchères: 1950 Sion,
04.08.2005.
3.

Salle de l'enchère: 15.00 heure, rue de la Porte-Neuve 20,
1er étage (salle de conférence)
4.

Objets des enchères: Commune de Sion, Rue de la Drague
41
Sur la parcelle no 14730, plan no 100, nom local: "Vieux
Ronquoz", commune de Sion, surface totale 17'194 m2,
place DDP: 2'568 m2, place DDP: 3'555 m2, bureau-dépôt
DDP: 380 m2, place DDP: 1'612 m2, halle ind. DDP: 708
m2, place DDP: 1'602 m2, halle artis. DDP: 805 m2, place
DDP 1'836 m2, place DDP: 277 m2, halle artis. DDP: 266
m2, place DDP: 713 m2, locaux en sous-sol DDP: 653 m2,
place DDP: 1'742 m2, locaux en sous-sol DDP: 477 m2
et sur la parcelle de base: DDP (14762), plan no 100, nom
local: "Vieux Ronquoz", Commune de Sion, surface totale
(2'407 m2), place: (1'602 m2), halle artisanale: (805 m2)
soit:
la PPE no 37737, quote-part 432/1000, du no (14762), plan
no 100, commune de Sion sous-sol: local-dépôt no 2, rez -
1er étage - 2e étage: halle industrielle triplex no 9
Estimation de l'Office selon rapport d'architecte: CHF
1'000'000.-
5.

Remarques: Les conditions de vente, l'état descriptif, le
plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposi-
tion de tous les intéressés, au bureau de l'Office des Faillites
depuis le 14 juillet 2005.
Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont
priées de s'annoncer à l'Office des Faillites pour le 14 juillet
2005.
Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce
d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Regi-
stre du Commerce.
En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi
fédérale du 16 décembre 1983, sur l'acquisition d'immeu-
bles par des personnes à l'étranger (LFAIE).
Paiement lors de l'adjudication (comptant ou garantie
bancaire) d'un acompte de
10 % et d'une avance pour frais d'enchères de 2 %, le solde
dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

Office des faillites de Sion
1950 Sion
- (02867190)